

## Délibération N° DEL-2022-056

-----

Le lundi 30 mai 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 24 mai 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER

**Dépôts de pouvoir :** Mme Fahousia HOUMADI donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. François VALLES, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

### 10. Convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de dispositifs publicitaires - Approbation d'un avenant avec Exterion Media

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

La Ville de Guéret a conclu le 30 juin 2015 une convention d'occupation domaniale au profit de la Société EXTERION MEDIA en vue d'installer 14 dispositifs publicitaires.

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Guéret a vendu la parcelle ZB148, située Bellevue Le Petit Bénéfice, sur laquelle est implantée un panneau 4x3m.

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser les termes du contrat en retirant la référence à ce panneau par voie d'avenant, ci-annexé.

Il est précisé que l'incidence financière est de 1690€ annuels pour deux faces publicitaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le contrat conclu avec Exterior Média le 30 juin 2015,  
Vu la demande de la société du 29 mars 2022,

**Décide :**

- d'adopter un avenant à la convention d'occupation domaniale conclue avec Exterior Média pour l'exploitation de dispositifs publicitaires ;
- d'habiliter Madame le Maire à signer l'avenant, ci-annexé.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,

  
  
Marie-Françoise  
FOURNIER